



## **REGLEMENT 2019**

### **Organisation**

Du samedi 07 septembre au dimanche 08 septembre 2019, le C.L.U.B. Savoie organise un événement intitulé « LE TOUR DU MON BLANC », 22<sup>ième</sup> édition. Lieu : CHAMONIX – Place du Mont Blanc

### **Véhicule admis**

Sont admis à participer les voitures anciennes immatriculées avant le 31 décembre 1994 (plus de 25 ans). Toutefois des voitures de moins de 25 ans ainsi que des voitures d'exception pourront être admises après accord du comité d'organisation. Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 99 voitures  
L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans donner de raison.

### **Prescriptions générales**

Le règlement prévoit la prise en charge pendant la durée de la manifestation de deux personnes par voiture. Les participants devront posséder un permis de conduire valable aux termes de la loi, ainsi qu'une assurance pour le véhicule. Durant la manifestation, ils devront strictement respecter les législations en cours dans les pays traversés, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de police, gendarmerie, douanes et des responsables.

### **Droits d'engagements**

Le TOUR DU MONT BLANC est un rallye sur invitation, l'engagement est fixé à 195 € jusqu'au 15 juillet. En cas de désistement avant le 15 juillet : remboursement total, entre le 16 juillet et le 31 août remboursement de 40 €, il ne sera en aucun cas remboursé après le 1 septembre.

Il comprend la mise à disposition du road book, plaque, l'accueil, le petit déjeuner à St Pierre, le repas du dimanche midi et la remise des prix. N'est pas compris l'éventuel hébergement, la réservation et le règlement de ceux-ci est à la charge des participants.

Les engagements devront nous parvenir accompagnés du paiement et d'une photo du véhicule à l'adresse suivante : (tout dossier incomplet sera systématiquement refusé)

C.L.U.B. Savoie  
1040 Rue de la Plaine  
74800 AMANCY

Paiements étrangers : IBAN : FR 76 1810 6000 2593 8069 4905 049 – AGRIFRPP881

### **Assurances**

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés aux spectateurs, a des tiers ou aux participants.

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive, les assurances individuelles des participants se maintiennent durant la manifestation.

### **Contrôle technique**

Toutes les voitures doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques (contrôle technique à jour). Les véhicules participants subiront un contrôle visuel avant l'entrée au parc, celui-ci portera sur les éléments de sécurité de la voiture : éclairage, clignotants, balai d'essuie-glace en état. Nous vous conseillons un jerrican d'eau et nous préconisons un extincteur correctement fixé (date de péremption valable)

### **Assistance technique**

Durant la randonnée un véhicule d'assistance est prévu. Nous pensons que vous êtes couvert par une assurance assistance. En cas de panne entraînant l'abandon, les véhicules seront rapatriés dans un premier temps au garage le plus proche.

## **Remise des prix**

Des coupes et des prix spéciaux récompenseront les concurrents  
Les récompenses distribuées, feront ressortir les pénalités recueillis sur le parcours.

Les participants seront répartis en trois catégories :

- Vintage : voitures d'avant 1969
  - Classic : voitures de 1970 à 1979
  - Young-timers : voitures de 1980 à 2000
- Les voitures après 2000 (VIP) seront non classées.

Les points de pénalité seront multipliés par un coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple une voiture de 1969 = coef 1.69)

En cas d'égalité, l'année de la mise en circulation puis la cylindrée la plus faible serviront à départager les participants.

**A noter que tout reste dans un esprit amical avant tout et qu'aucune réclamation ne sera pris en compte.**

## **Déroulement de l'épreuve**

L'accueil s'effectuera à partir du samedi 07 septembre à 15h00 à CHAMONIX – Place du Mt BLANC

Pour ceux présent le samedi, une épreuve libre à 16h45 sera organisée. A 19h30 aura lieu un briefing.

Le dimanche 08 septembre, le bureau de départ sera ouvert de 6h00 à 8h00. Départ de la 1<sup>er</sup> voiture à partir de 6h30.

La randonnée se décompose en cinq étapes :

- Etape 1 : CHAMONIX – SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
- Etape 2 : SAINT PIERRE EN FAUCIGNY – SAINT JEAN DE SIXT
- Etape 3 : SAINT JEAN DE SIXT – BEAUFORT
- Etape 4 : BEAUFORT – MORGEX
- Etape 5 : MORGEX – CHAMONIX

Pour le tour complet, il est interdit de mettre moins de 10h00. Toute avance effectuée par un contrôle volant sera lourdement pénalisée. Le bureau d'arrivée fermera à 18h45 – Remise de prix à 18h45-19h00.

Des contrôles de passage seront effectués sur l'intégralité du parcours pour vérifier le passage effectif des participants sur l'itinéraire. Il y aura :

-soit des CP HUMAIN matérialisés par des panneaux marqués CP installés au lieu où les participants devront s'arrêter et faire viser leur carnet de bord.

-soit des CP NON HUMAIN matérialisés par des panneaux avec une lettre et installés d'une manière visible sur le bord droit de la route et à reporter sur le carnet de bord dans les cases prévues à cet effet. A la place d'une lettre, les CP non humains peuvent comporter une pince au moyen de laquelle les participants devront poinçonner leur carnet de bord. Il y aura également des CP d'observation : les participants devront répondre à une question posée dans une case du road-book. La réponse sera à écrire sur le carnet de pointage.

## **Publicité**

Tous les véhicules abordant une publicité contraire à l'esprit des organisateurs et pouvant leur porter préjudice seront immédiatement exclus sans aucun dédommagement.

## **Divers**

Ne pas oublier votre carte d'identité ou passeport pour un éventuel contrôle au passage des douanes. Par acceptation de leur engagement, les conducteurs et leurs passagers acceptent les conditions de ce règlement, ils acceptent également d'être filmé et photographié et l'organisation pourra utiliser ces supports pour publication dans des magazines, média ...

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'éditer des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif que celle de ce règlement. L'interprétation du règlement et du seul ressort du comité d'organisation.

## **Confirmation de l'engagement**

Etant donné que nous recevons de nombreuses demandes, il sera procédé à une sélection afin d'avoir un plateau de véhicule diversifié, le comité de sélection se réunira le 31 juillet. Les engagements seront triés dans un premier temps par ordre d'inscription, puis par marque et enfin par modèle. Les équipages qui auront été retenus seront avisés par lettre dans la semaine 33 et seront invités à participer à l'événement, l'heure de départ vous sera donnée dans l'ordre de la plus ancienne à la plus récente.



**C.L.U.B. Savoie – 1040 Rue de la Plaine – 74800 AMANCY**

**Mail : [letourdumontblanc@gmail.com](mailto:letourdumontblanc@gmail.com)**

**Tél : Mathieu : 06-07-63-95-94**